

Mesures incitatives et ressources relatives au secteur de l'automobile du Nouveau-Brunswick

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (ÉPFT)

Juillet 2015

Professions rattachées au secteur de l'automobile inscrites au Nouveau-Brunswick

Nom de la profession	Désignation
Peintre d'automobile	Apprentissage Sceau rouge
Technicien d'entretien automobile	Apprentissage Sceau rouge Profession obligatoire
Technicien d'entretien automobile (direction, suspension et freins)	Apprentissage Profession obligatoire
Débosselleur-peintre (métal et peinture)	Apprentissage Sceau rouge
Technicien d'entretien de véhicules de transport	Apprentissage Sceau rouge
Préposé aux pièces	Certificat d'aptitude, seulement Sceau rouge

Mesures incitatives, subventions et soutiens pour les employeurs

Nom de la mesure incitative ou de la subvention	Administrateur	Montant	Admissibilité
Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis	Agence du revenu du Canada	10 % des salaires ou jusqu'à 2000 \$	Offert aux employeurs qui embauchent des apprentis dans des professions désignées Sceau rouge
Subvention incitative aux employeurs	ÉPFT	1000 \$ par apprenti, par année; 1500 \$ par apprentis autochtones ou de sexe féminin, par année	Il faut avoir un apprenti inscrit. Le financement est offert à la suite de la réussite de l'examen d'un bloc.
Fonds d'emploi pour les jeunes du N.-B.	ÉPFT	Subvention salariale d'un maximum de 10 000 \$ pour 30 heures par semaines, pendant 26 semaines	Les jeunes (de 18 à 29 ans) sans emploi, sous-employés ou qui travaillent moins de 15 heures par semaine; Ces jeunes doivent être aiguillées par un conseiller en emploi

			et ne doivent pas être étudiants à temps plein. La priorité est accordée aux entreprises du secteur privé, mais d'autres secteurs peuvent être approuvés.
PMANB	New Brunswick Building and Construction Trades Council	Améliore la qualité de la formation et du transfert des connaissances pour les apprentis et offre des mesures de soutien en matière d'enseignement et d'encadrement aux compagnons, ce qui mène à une réduction du gaspillage et une augmentation de la productivité.	http://www.frnbn-map.com/main.html
Accroissement de l'emploi	ÉPFT	La Bonification salariale à l'employeur consiste à rembourser des salaires temporaires pour aider à créer des emplois permanents ou des emplois saisonniers renouvelables chaque année. Le taux et la durée de la bonification salariale dont l'employeur peut bénéficier dépendent de la nature de l'emploi qui est créé et de la personne qui est embauchée.	http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education_postsecondaire_formation_et_travail/services/services_renderer.6935.Employer_Wage_Incitive_-_Workforce_Expansion_.html
Subvention canadienne pour l'emploi Canada– N.-B.	ÉPFT	Le programme de Subvention canadienne pour l'emploi Canada – N.-B. est une intervention axée sur les employeurs visant à investir dans le perfectionnement des compétences et les besoins en matière d'emploi de la main-d'œuvre.	http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education_postsecondaire_formation_et_travail/services/services_renderer.201357.Canada-NB_Job_Grant_Program.html

		La contribution du gouvernement correspond aux deux tiers des coûts de formation admissibles (jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par participant à la formation) par exercice financier. L'employeur verse au moins un tiers des coûts de formation admissibles.	
--	--	--	--

Mesures incitatives, subventions et soutiens subventionnés pour les apprentis

La majorité des droits de scolarité pour la formation en apprentissage en classe offerte dans les collèges publics sont subventionnés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. De plus, plusieurs incitatifs financiers et subventions existent pour aider les apprentis à payer leur formation et les coûts qui y sont rattachés :

Nom de la mesure incitative ou de la subvention	Administrateur	Montant	Admissibilité
Remise des frais de scolarité d'apprentissage	ÉPFT	Remboursement de 100 % des droits rattachés à la formation par blocs (coût moyen des droits [7 semaines de formation par blocs]) = 595 \$; offerte pour tous les blocs.	Apprentis inscrits
Financement du Programme de formation et de perfectionnement professionnel (FPP)	ÉPFT	Pendant la formation par blocs: Chambre et pension – maximum de 100 \$/semaine; Déplacement – maximum de 100 \$/semaine; Manuels – plein montant; Garde d'enfants – basée individuellement; Tutorat pendant la formation – maximum de 300 \$; Besoins en matière d'équipement et de sécurité – basés individuellement	Les apprentis doivent être en train de recevoir des prestations d'assurance-emploi ou être d'anciens prestataires réadmissibles à un soutien.
Évaluation psychoéducative	Services de soutien à l'emploi et à la formation (SSEF)	1750 \$	Les apprentis qui démontrent qu'ils en ont besoin

	d'ÉPFT ou financement de l'ACP		
Aide d'un tuteur – troubles d'apprentissage	Services de soutien à l'emploi et à la formation (SSEF) d'ÉPFT	Couvert à 100 % (environ 25 \$ à 30 \$ l'heure) pour la durée du tutorat.	Les apprentis et les détenteurs de certificat d'aptitude qui ont un trouble d'apprentissage diagnostiqué par un professionnel
Aide d'un tuteur	Financement de l'ACP	Couvert à 100 % (environ 25 \$ à 30 \$ l'heure) pour la durée du tutorat.	Les apprentis et les et les détenteurs de certificat d'aptitude qui démontrent qu'ils en ont besoin
Subvention incitative aux apprentis 1000 \$ - communiquer avec Service Canada Apprentissage	Service Canada	1000 \$	Les apprentis qui ont terminé avec succès la première ou la deuxième année – ou le premier ou le deuxième niveau – d'un programme d'apprentissage d'une profession Sceau rouge
Subvention à l'achèvement de formation	Service Canada	2000 \$	Les apprentis qui terminent leur formation et qui deviennent certifiés dans une profession désignée Sceau rouge
Prêt canadien aux apprentis	EDSC	Jusqu'à 4000 \$ par année	Les apprentis inscrits dans des professions désignées Sceau rouge